

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC1

LETTRE DE CANDIDATURE

DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.

En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Ville de Malakoff

1 Place du 11 Novembre 1918

CS80031

92245 MALAKOFF

B - Objet de la consultation

**SERVICE D'IMPRESSION ET DE DISTRIBUTION DES SUPPOTS
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MUNICIPAUX**

C - Objet de la candidature

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

- ☐ pour le marché public (en cas de non allotissement) ;
- ☐ pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ;
- ☒ pour le lot n° 1 de la procédure de passation du marché public (en cas d'allotissement ; si les lots n'ont pas été numérotés, indiquer ci-dessous l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt).

Lot 1 : Service de Maquette et d'impression des supports d'information et de communication municipaux

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

☒ Le candidat se présente seul :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]
SAS PUBLIC IMPRIM
12 rue Pierre Timbaud - BP 553 - 69637 VENISSIEUX CEDEX
Tél : 04 72 50 31 58 Fax : 04 72 90 84 07 Courriel : compta@public-imprim.fr
SIRET : 966 500 084 00027

☐ Le candidat est un groupement d'entreprises :

☐ conjoint
 OU
 ☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

☐ Non
 OU
 ☐ Oui

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.
(**) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.
(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement**F1 – Exclusions de la procédure**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (*);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

F2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F3 - Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :
(Cocher la case correspondante.)

☒ le formulaire DC2.

☐ les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (*).

(*) **Attention**, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [LCD](#).]

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

- Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

- Adresse électronique :

- Numéros de téléphone et de télécopie :

- Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC2

**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Ville de Malakoff

1 Place du 11 Novembre 1918

CS80031

92245 MALAKOFF

B - Objet de la consultation

SERVICES D'IMPRESSION ET DE DISTRIBUTION DES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
MUNICIPAUX

Lot 1 : Service de maquette et d'impression des supports d'information et de communication municipaux

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

C1 - Cas général

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

PUBLIC IMPRIM 12 rue Pierre Timbaud BP 553 69637 VENISSIEUX CEDEX

Tél : 04 72 50 31 58 Fax : 04 72 90 84 07 Courriel : compta@public-imprim.fr

SIRET : 966 500 084 00027

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : **SAS**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

☐ Oui

☒ Non.

C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé

Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions ci-dessous qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application de l'article L. 2113-15 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'article L. 2313-6 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'article R. 2144-1 du code de la commande publique.

Statut du candidat individuel ou du membre du groupement	
1. ☐ Entreprise adaptée (article L. 5213-13 du code du travail) ou structures équivalentes	Le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle ce document est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
2. ☐ Etablissement et service d'aide par le travail (articles L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) OU structures équivalentes	Indiquer ci-dessous la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création : Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
3. ☐ Structures d'insertion par l'activité économique (article L.5132-4 du code du travail) ou structures équivalentes	La preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
4.. ☐ Entreprises de l'économie sociale et solidaire (article 1^{er} de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) OU structures équivalentes (sauf marché de défense ou de sécurité)	La preuve de la qualification d'entreprise de l'économie sociale et solidaire ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :

C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

■ 1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'article R. 2143-15 du code de la commande publique et que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des articles R. 2343-16 à R. 2343-17 du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :

(L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il convient de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire pour l'ensemble des conditions de participation fixées par l'acheteur et qui ne seraient pas couvertes par les conditions d'inscription sur la liste officielle ou le certificat d'inscription sur cette liste.)

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

■ 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité et que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique :

☒ Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.
(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé.)

E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3.)

E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

- Voir complément DC2

E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :

E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse(s) internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4.)

F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

	Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021	Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022	Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)	6 465 687	9 613 131	5 286 249
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	6 207 059 96%	9 228 606 96%	5 074 799 96%

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

...../...../.....

F2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière

(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire.)

F3 – Pour les marchés publics de travaux

☐ En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale ([article L. 241-1](#) du code des assurances).

(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicités sur ce point qu'avant l'attribution du marché public.)

F4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique)

Envoyé en préfecture le 07/01/2025
Reçu en préfecture le 07/01/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20250102-DEC2025_2-AR

*Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :
- Renseignements nécessaires pour y accéder :

G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique G2.)

G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici

- Voir complément DC2

G2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

*Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :
- Renseignements nécessaires pour y accéder :

H - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature

Rubrique à renseigner dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur, en application du II de l'article R. 2142-3 du code de la commande publique auquel l'article R. 2342-2 renvoie.

(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Le candidat sera tenu d'apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature.)

Désignation du (des) opérateur(s)

(Adapter le tableau autant que nécessaire.)

I2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure de concurrence (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)

Envoyé en préfecture le 07/01/2025
Reçu en préfecture le 07/01/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20250102-DEC2025_2-AR

Date de la dernière mise à jour : 27/01/2023.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MOYENS HUMAINS **30 professionnels formés et rodés pour l'année 2024**

AGENCE DE VENISSIEUX / SIEGE SOCIAL

Président	Bac + 5 Ingénieur Ergonome -Systèmes Industriels / Formation Economie Gestion
Directrice	Bac +2 en Comptabilité-Gestion, 24 ans d'expérience dans l'administration 10 ans d'expérience dans l'entreprise
Commercial	Bac B + BT industrie Graphique 26 ans d'expérience à PUBLIC IMPRIM dont 22 ans en chargé de clientèle.
Comptable	BTS Comptabilité-Gestion
Responsable service administratif et financier	BTS Bureautique - Assistante de Direction
Service PAO	- 2 opérateurs dont 1 infographiste
Chef de Fabrication	CAP technicien - 22 ans d'expérience dans l'entreprise - 1 adjoint fabrication - 3 Conducteurs offset - 2 Conducteurs assembleuse-piqueuse /massicotier - 1 Deviseur/gestion livraison

ILE DE France-GENNEVILIER

Responsable du site de production	31 ans dans le secteur de l'imprimerie - 1 secrétaire - 3 commerciaux - 2 Opérateurs PAO - 2 conducteurs Offset diplômés du secteur de l'imprimerie - 2 conducteurs assembleuse-piqueuse / massicotier
--	---

NIMES

Responsable agence	Maîtrise en AES option développement local 11 ans d'expérience dans l'entreprise - 1 opérateur PAO infographiste
---------------------------	---

TOULOUSE

- 1 opérateur PAO infographiste

SECTEUR GRAND OUEST

1 chargé de développement

Effectifs depuis 3 ans :

2020/2021 : 28 salariés dont 10 cadres

2021/2022 : 28 salariés dont 10 cadres

2022/2023 : 28 salariés dont 10 cadres

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MOYENS MATERIELS

Indication l'outillage, le matériel et l'équipement technique

Notre flux est depuis 2022 virtualisé, ce qui permet à tous les opérateurs sur chaque site de production de partager et travailler sur le même espace de travail, garantissant une homogénéisation de traitement des fichiers. Grâce à cette mutualisation du flux, en cas d'absence de l'opérateur PAO du site de Gennevilliers, vos fichiers seront pris en charge par un opérateur du site de Vénissieux.

Nos services sont équipés de :

- ✓ Réseau de 5 stations de travail (Macintosh)
- ✓ 2 CTP KODAK Trendsetter Q800 sans développement chimique
- ✓ Logiciel d'imposition Preps 9.
- ✓ Flux Prinergy 9.0.
- ✓ Système d'épreuve certifié Iso 12647
- ✓ 2 traceurs Epson (pour le contrôles des impositions)

Logiciels utilisés: Adobe Creative Cloud 2022, PITSTOP Pro 2021, Pack Office 2022, PROLEXIS, WORKSHOP (PRINGERGY), PREPS

Deux technologies d'impression Offset et Numérique de dernière génération

Une gestion automatisée des impressions et des couleurs afin de répondre à l'ensemble de vos besoins à la fois pour les courts et longs tirages.

Sur le site de Gennevilliers :

- ♦ Presse Offset KBA 105 format 71 x 105 – 4 couleurs
Vitesse d'impression 15.000 feuilles/Heure
- ♦ Presse offset GTO – 2 couleurs (enveloppes, liasses et carnets)

Sur le site de Vénissieux :

- ♦ Presse Offset Heidelberg Speed CD, format 72 x 102
5 couleurs ou 4 couleurs + vernis.
- ♦ Presse offset Heidelberg Speed Master, format 52 x 74
5 couleurs ou 4 couleurs + vernis
- ♦ Presse Numérique Konica Minolta Accurio Press C4070

Un atelier de façonnage complet et moderne qui offre souplesse et réactivité.

Sur le site de Gennevilliers :

- ♦ Massicot Perfecta
- ♦ Plieuse GUK 8 poches
- ♦ Plieuse HORIZON 8 poches
- ♦ Assembleuse/piqueuse HORIZON SPF 200A 24 postes
- ♦ Encarteuse/piqueuse MULLER MARTINI modèle PRINOVVA avec stacker APOLLO
6 margeurs + 1 margeur raineur
- ♦ Ficeleuse, filmeuse ROCHMAN,

Sur le site de Vénissieux :

- ♦ Massicot Polar programmable
- ♦ Assembleuse-piqueuse massicoteuse trilatéral Horizon 6000
- ♦ Raineuse, plieuse, perforeuse
- ♦ Plieuse automatique Horizon
- ♦ Empaqueuse à tunnel

REFERENCES POUR DES PRESTATIONS SIMILAIRES

♦ SECTEUR PUBLIC :

• *Conseil General De Seine St Denis*
(périodiques, affiches, dépliants, brochures...)
Exercice 2020/2021 : 457 740 euros HT
Exercice 2021/2022 : 314 867 euros HT
Exercice 2022/2023 : 264 214 euros HT

• *Ville de BEZONS*
(périodiques, affiches, dépliants, brochures ...)
Exercice 2020/2021 : 89 294 euros HT
Exercice 2021/2022 : 34 622 euros HT
Exercice 2022/2023 : 336 euros HT

• *Ville de la COURNEUVE*
(périodiques, affiches dépliants, brochures ...)
Exercice 2020/2021 : 187 387 euros HT
Exercice 2021/2022 : 195 803 euros HT
Exercice 2022/2023 : 213 451 euros HT

• *Ville de NANTERRE*
(périodiques, affiches dépliants, brochures ...)
Exercice 2020/2021 : 231 468 euros HT
Exercice 2021/2022 : 284 269 euros HT
Exercice 2022/2023 : 239 510 euros HT

• *Ville de BAGNEUX*
(périodiques, affiches dépliants, brochures ...)
Exercice 2020/2021 : 193 987 euros HT
Exercice 2021/2022 : 204 850 euros HT
Exercice 2022/2023 : 140 791 euros HT

• *Ville de GENNEVILLIERS*
(périodiques, affiches dépliants, brochures ...)
Exercice 2020/2021 : 172 371 euros HT
Exercice 2021/2022 : 195 681 euros HT
Exercice 2022/2023 : 179 981 euros HT

• *Ville de MALAKOFF*
(périodiques, affiches dépliants, brochures ...)
Exercice 2020/2021 : 143 783 euros HT
Exercice 2021/2022 : 189 263 euros HT
Exercice 2022/2023 : 189 116 euros HT

• *Ville de MITRY MORY*
(périodiques, affiches dépliants, brochures ...)
Exercice 2020/2021 : 53 635 euros HT
Exercice 2021/2022 : 69 755 euros HT
Exercice 2022/2023 : 66 968 euros HT

• *Ville d'Eaubonne*
(périodiques, affiches dépliants, brochures ...)
Exercice 2020/2021 : 29 420 euros HT
Exercice 2021/2022 : 27 133 euros HT
Exercice 2022/2023 : 13 335 euros HT

• *Hôpital de Nîmes*
(affiches, dépliants, brochures, flyers ...)

Exercice 2020/2021 : 37 123 euros HT
Exercice 2021/2022 : 17 624 euros HT
Exercice 2022/2023 : 90 985 euros HT

• *Ville de GIVORS*
(périodiques, affiches, dépliants, brochures, tracts...)
Exercice 2020/2021 : 57 744 euros HT
Exercice 2021/2022 : 52 125 euros HT
Exercice 2022/2023 : 28 695 euros HT

• *Ville de VAULX EN VELIN*
(périodiques, affiches, dépliants, brochures, tracts...)
Exercice 2020/2021 : 72 912 euros HT
Exercice 2021/2022 : 72 912 euros HT
Exercice 2022/2023 : 90 035 euros HT

• *Ville de VENISSIEUX*
(périodiques, affiches, dépliants, brochures, tracts...)
Exercice 2020/2021 : 157 609 euros HT
Exercice 2021/2022 : 133 626 euros HT
Exercice 2022/2023 : 131 227 euros HT

• *Conseil Régional Rhône-Alpes*
(périodiques, affiches, dépliants, brochures, tracts...)
Exercice 2020/2021 : 367 009 euros HT
Exercice 2021/2022 : 422 107 euros HT
Exercice 2022/2023 : 365 784 euros HT

• *Ville de PIERRE BENITE*
(périodiques, affiches, dépliants, brochures, tracts...)
Exercice 2020/2021 : 30 383 euros HT
Exercice 2021/2022 : 23 766 euros HT
Exercice 2022/2023 : 29 421 euros HT

• *Ville de GRIGNY*
(périodiques, dépliants, brochures, tracts...)
Exercice 2020/2021 : 29 924 euros HT
Exercice 2021/2022 : 37 043 euros HT
Exercice 2022/2023 : 36 381 euros HT

• *COPAMO Pays Mornantais*
(affiches, dépliants, brochures, flyers ...)
Exercice 2020/2021 : 6 924 euros HT
Exercice 2021/2022 : 15 148 euros HT
Exercice 2022/2023 : 16 691 euros HT

• *Communauté de Commune de Beaucaire*
(affiches, dépliants, brochures, flyers ...)
Exercice 2020/2021 : 24 680 euros HT
Exercice 2021/2022 : 28 694 euros HT
Exercice 2022/2023 : 42 575 euros HT

♦ **AUTRES :**

• **JAZZ A VIENNE**

(dépliants, brochures, Affiches, tracts...)

Exercice 2020/2021 : 5 499 euros HT

Exercice 2021/2022 : 4 797 euros HT

Exercice 2022/2023 : 752 euros HT

• **CLARA MAGAZINE**

(périodiques, livres, brochures...)

Exercice 2020/2021 : 14 532 euros HT

Exercice 2021/2022 : 14 079 euros HT

Exercice 2022/2023 : 13 671 euros HT

• **EST ECRANS**

(périodiques)

Exercice 2020/2021 : 13 187 euros HT

Exercice 2021/2022 : 20 969 euros HT

Exercice 2022/2023 : 19 188 euros HT

• **CREDIT MUTUEL**

(dépliants, tracts...)

Exercice 2020/2021 : 179 803 euros HT

Exercice 2021/2022 : 139 175 euros HT

Exercice 2022/2023 : 129 875 euros HT

• **ROGE CAVAILLES**

(affiches, dépliants, brochures, flyers ...)

Exercice 2020/2021 : 14 455 euros HT

Exercice 2021/2022 : 7 580 euros HT

Exercice 2022/2023 : 5 495 euros HT

• **ASSOCIATION PAUL LANGEVIN**

(brochures, livres)

Exercice 2020/2021 : 75 203 euros HT

Exercice 2021/2022 : 94 328 euros HT

Exercice 2022/2023 : 94 793 euros HT

• **CAMOZZI MATERIAUX**

(affiches, dépliants, brochures, flyers ...)

Exercice 2020/2021 : 14 521 euros HT

Exercice 2021/2022 : 15 261 euros HT

Exercice 2022/2023 : 19 730 euros HT

• **HOPITAL JOSEPH DUCUING**

(dépliants, brochures, flyers ...)

Exercice 2020/2021 : 6 523 euros HT

Exercice 2021/2022 : 6 050 euros HT

Exercice 2022/2023 : 7 560 euros HT

• **FONDATION VINCENT VAN GOGH ARLES**

(affiches, dépliants, brochures, flyers ...)

Exercice 2020/2021 : 12 652 euros HT

Exercice 2021/2022 : 14 548 euros HT

Exercice 2022/2023 : 4 095 euros HT

• **MUTAMI**

(brochures, dépliants, flyers, courriers ...)

Exercice 2020/2021 : 59 928 euros HT

Exercice 2021/2022 : 32 430 euros HT

Exercice 2022/2023 : 29 567 euros HT